



**Confédération
des syndicats nationaux**

Mémoire présenté par la
Confédération des syndicats nationaux

dans le cadre de la consultation publique sur la prochaine
Politique québécoise de la jeunesse

24 septembre 2015

Confédération des syndicats nationaux

1601, avenue De Lorimier

Montréal (Québec) H2K 4M5

Tél. : 514 598-2271

Télec. : 514 598-2052

www.csn.qc.ca

Table des matières

Table des matières.....	3
Avant-propos.....	5
Introduction.....	6
Axe 1 : De saines habitudes de vie	8
L'acquisition de saines habitudes de vie	8
La santé mentale.....	9
Les comportements à risque	9
L'intimidation	10
Axe 2 : Un milieu favorable à la persévérance et à la réussite scolaires	11
La lutte contre le décrochage et le soutien à la persévérance scolaire.....	11
L'orientation scolaire et professionnelle.....	12
La formation technique et professionnelle	13
L'accès aux études supérieures.....	13
Axe 3 : Des jeunes prêts pour le travail, une économie prête à les accueillir	14
La formation continue.....	15
Un traitement équitable au travail entre les générations	15
Les initiatives pour favoriser la conciliation du travail avec les autres sphères de la vie	17
Axe 4 : Une citoyenneté active et plurielle.....	17
La participation électorale des jeunes.....	18
L'accès des jeunes aux lieux décisionnels	18
Conclusion.....	20
Recommandations.....	21

Avant-propos

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) est une organisation syndicale composée de près de 2 000 syndicats. Elle regroupe plus de 325 000 travailleuses et travailleurs réunis sur une base sectorielle ou professionnelle dans huit fédérations, ainsi que sur une base régionale dans treize conseils centraux, principalement sur le territoire du Québec. La CSN œuvre pour une société solidaire, démocratique, juste, équitable et durable et, à ce titre, elle s'engage dans plusieurs débats qui animent la société québécoise.

La CSN s'est dotée en 1985, Année internationale de la jeunesse, d'un comité national des jeunes. Celui-ci est composé, dans le respect de la parité hommes-femmes, de six jeunes de moins de 30 ans provenant de divers secteurs d'activité et régions.

Le comité national des jeunes a pour but de conseiller la CSN et ses organisations affiliées sur l'ensemble des questions pouvant toucher de près ou de loin les conditions de vie et de travail des jeunes, qu'ils soient syndiqués ou non. Le comité travaille à promouvoir les intérêts et les préoccupations des jeunes au sein de la Confédération. De plus, les membres du comité des jeunes sont les ambassadeurs de la CSN auprès des différents organismes jeunesse du Québec.

Parmi les dossiers permanents du comité, mentionnons la formation syndicale, l'intégration des nouveaux membres dans les syndicats, la promotion de l'action collective et la relève syndicale.

Pendant son présent mandat (2014–2017), le comité national des jeunes entend mener des travaux et des actions sur les sujets suivants :

- la démocratie syndicale;
- la place des jeunes dans les lieux de décision et d'influence;
- la syndicalisation des jeunes;
- la persévérance scolaire;
- l'endettement;
- la lutte contre les disparités de traitement et les discriminations envers les jeunes;
- la conciliation famille-travail-études.

Introduction

La première Politique québécoise de la jeunesse a été adoptée en 2001, sous le gouvernement de Bernard Landry. Elle faisait suite au constat, partagé par plusieurs acteurs de la société, de l'importance de développer une approche globale et intégrée pour la jeunesse afin de mieux orienter les diverses actions gouvernementales concernant les jeunes. Elle visait à favoriser, avec la participation de toute la société, la citoyenneté active des jeunes du Québec et à susciter des changements dans les mentalités et les comportements.

Cette première Politique a été suivie de trois plans d'action :

- le Plan d'action jeunesse (2002–2005);
- la Stratégie d'action jeunesse (2006–2009);
- la Stratégie d'action jeunesse (2009–2014).

En 2013, avant l'échéance du dernier plan d'action, le Parti québécois a lancé une consultation présidée par Léo Bureau-Blouin à laquelle la CSN a participé. En guise de réponse au livre blanc publié au terme de cette consultation, la CSN, en collaboration avec divers groupes de jeunes, a déposé un mémoire intitulé *Pour en finir avec les clauses de disparité de traitement : À travail égal, salaire égal* qui est toujours d'actualité.

Aujourd'hui, nous sommes conviés à une consultation sur le projet de nouvelle Politique québécoise de la jeunesse. La CSN se réjouit de la volonté du gouvernement de doter le Québec d'une politique adaptée au contexte actuel.

Bien que cette consultation touche plusieurs sujets, la CSN reconnaît la pertinence de la plupart des axes et des priorités d'intervention présentés dans le projet de Politique. D'emblée, nous ne pouvons que souscrire à l'importance de faire du renforcement de la solidarité entre les générations l'un des grands principes de la future Politique. Ce principe est d'ailleurs lié à l'équité intergénérationnelle en emploi. L'existence des disparités de traitement dues tant aux clauses de disparité salariale (rémunération à double palier) qu'à la prolifération des statuts d'emploi précaires relance le débat sur l'équité intergénérationnelle. Nous traiterons d'ailleurs de ces différents points lorsque nous aborderons l'axe d'intervention intitulé *Des jeunes prêts pour le travail, une économie prête à les accueillir*.

Nous souhaitons toutefois formuler ici quelques réserves et questions concernant ce projet de Politique québécoise de la jeunesse.

Premièrement, on lit parmi les grands principes énoncés dans le projet que :

La Politique québécoise de la jeunesse respectera la structure logique de l'ensemble des politiques publiques du gouvernement [...] notamment en matière de discipline budgétaire, de simplification administrative et de reddition de compte¹.

Nous nous questionnons quant aux répercussions qu'aura ce principe sur les moyens d'action permettant la réalisation des ambitions de la société québécoise vis-à-vis de la jeunesse.

¹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Politique québécoise de la jeunesse, *Ensemble pour les générations futures*, 2015, p. 17.

Deuxièmement, la question récurrente posée dans le projet concerne la pertinence des priorités d'intervention sur un horizon de quinze ans. Nous tenons à mettre le législateur en garde quant à la durée de la nouvelle Politique. En effet, la société se transforme de plus en plus rapidement et les technologies de l'information bouleversent les rapports entre les individus, et ce, plus particulièrement chez les jeunes. Citons, à titre d'exemple, de nouveaux phénomènes tels que l'intimidation sur Internet et le sextage (message texte au contenu osé souvent accompagné d'une photo). Les plans d'action sont de très bons instruments d'adaptation des interventions prévues dans la Politique québécoise de la jeunesse, cependant, de nouvelles priorités peuvent surgir pendant qu'ils sont en vigueur. C'est pourquoi il est essentiel de pouvoir réévaluer et modifier la Politique si le contexte le requiert. Il est également primordial de définir des objectifs clairs et de mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation des plans d'action, afin de les adapter au mieux si cela s'avère nécessaire. Pour que la Politique ait une réelle portée, il faut des plans d'action cohérents et audacieux qui répondent aux aspirations de la jeunesse. Il est donc essentiel d'associer les groupes de jeunes à la réalisation et au suivi des plans d'action qui se succéderont.

Troisièmement, soulignons que certains sujets sont absents du projet de Politique. Rappelons que la planification de la main-d'œuvre et l'intégration de la relève est un des axes d'intervention de la Politique québécoise de la jeunesse en vigueur (adoptée en 2001) et que celui-ci devait se traduire par : « [...] un souci de transmission des connaissances ainsi que par un soutien à la formation continue et à des activités de perfectionnement² ». Nous croyons que, dans le contexte démographique actuel, cet enjeu est toujours d'actualité. Nous y reviendrons dans la section *Des jeunes prêts pour le travail, une économie prête à les accueillir*.

Finalement, le projet n'aborde pas explicitement la question de la pauvreté. Certains passages l'évoquent succinctement, mais sans pour autant en faire une priorité d'intervention ce qui limitera grandement l'efficacité de la Politique. Pourtant, la pauvreté a des effets directs sur la santé physique et psychologique des jeunes. C'est pourquoi la CSN juge primordial de faire de la lutte contre la pauvreté un axe d'intervention. Le gouvernement doit améliorer les conditions de vie et l'accès à des services publics de qualité, notamment en éducation et en santé.

Le présent mémoire est divisé en quatre parties dans lesquelles nous aborderons les questions que nous jugeons prioritaires et essentielles en ce qui a trait aux quatre axes d'interventions présentés dans le projet de nouvelle Politique québécoise de la jeunesse :

- de saines habitudes de vie;
- un milieu favorable à la persévérance et à la réussite scolaires;
- des jeunes prêts pour le travail, une économie prête à les accueillir;
- une citoyenneté active et plurielle.

² GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Politique québécoise de la jeunesse, *La jeunesse au cœur du Québec*, 2001, p. 29.

Axe 1 : De saines habitudes de vie

Le premier axe d'intervention présenté dans le projet de Politique porte sur les cinq éléments suivants : les habitudes alimentaires; la pratique d'activités physiques; la santé mentale; les comportements à risque; et les relations interpersonnelles harmonieuses et les rapports égalitaires.

Le projet de Politique met en lumière diverses réalités auxquelles les jeunes sont confrontés. Un nombre grandissant d'entre eux souffrent de surpoids ou d'obésité. Cette situation découle principalement de la mauvaise alimentation (l'accès limité à des aliments de qualité et l'augmentation des portions) et du manque d'exercice physique. Alors qu'ils vivent une période marquée par le passage à l'autonomie et la recherche identitaire, plusieurs autres problèmes apparaissent chez les jeunes, tels que les difficultés personnelles et sociales ou les troubles alimentaires. On note également chez eux de nombreux comportements à risque tels que la consommation de tabac et de drogues, la consommation excessive d'alcool, les relations sexuelles non protégées et la conduite automobile dangereuse. En terminant, soulignons que pendant cette période de découverte les jeunes se questionnent sur les relations interpersonnelles et les rapports égalitaires. De plus, ils sont préoccupés par les stéréotypes, le dialogue intergénérationnel, les relations sexuelles épanouies et l'intimidation.

Pour influencer l'hygiène de vie des jeunes, nous devons, comme société, miser sur l'éducation dès la petite enfance en impliquant les parents, notamment en ce qui concerne l'accès à une alimentation saine et équilibrée et à la pratique régulière d'une activité physique. Également, la prévention est de mise avant même l'âge de 15 ans entre autres en ce qui a trait à la sexualité, à la consommation de tabac, à l'alcool ou aux stupéfiants.

Il est crucial de mobiliser les divers ministères comme le ministère de la Famille, le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) afin de développer une approche globale et intégrée de la jeunesse et d'assurer la cohésion des actions mises en place. Les politiques et plans d'action sont des outils efficaces pour modifier les mentalités et les comportements. Par exemple, le Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids (2006–2012), intitulé *Investir pour l'avenir*, était lié à la Stratégie d'action jeunesse 2006–2009. Parmi les mesures prévues dans ce plan d'action, on retrouve la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif intitulée *Pour un virage santé à l'école* qui a été adoptée en 2007. Nous croyons qu'il faut multiplier de telles interventions.

L'acquisition de saines habitudes de vie

Nous soutenons l'objectif d'une population en santé et en forme. Soulignons que les conditions de vie socioéconomiques jouent un rôle déterminant à cet égard. Ainsi, le travail et le revenu « influencent la durée de vie tout autant que la qualité de vie, l'adoption de comportements favorables à la santé, le développement et le bien-être des jeunes ainsi que le recours aux professionnels et aux services de santé³ ». Au Canada, ces disparités socioéconomiques, particulièrement chez les jeunes, ont augmenté au cours des dernières années. Cela dit, un moyen de pallier les inégalités socioéconomiques consiste très certainement à rendre accessibles des aliments abordables, sains et nutritifs ainsi que des activités physiques.

³ AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MONTRÉAL, *Les inégalités sociales de santé à Montréal, Le chemin parcouru*, Rapport du directeur de santé publique, 2011.

L'école est un milieu d'intervention clé pour la transmission des compétences alimentaires et culinaires. Jusqu'en 1997, le cours d'économie familiale permettait d'atteindre ces deux objectifs. Depuis, diverses initiatives ont été mises en œuvre dans les établissements scolaires pour combler ces besoins d'apprentissage. Pour développer de saines habitudes alimentaires, il nous semble important que les jeunes acquièrent des notions de diététique et des techniques de cuisine. Ainsi, des ateliers de cuisine pourraient être proposés à l'heure du dîner.

Il est toujours surprenant de constater comme il peut être difficile d'avoir accès à des aliments abordables, sains et nutritifs, particulièrement dans les régions agricoles, pourtant riches en produits locaux. C'est pourquoi il est important de poursuivre les initiatives de type « jumelage d'établissements scolaires avec des fermes locales⁴ » ainsi qu'avec les communautés. Les cafétérias des écoles doivent offrir des menus abordables sains et équilibrés dans un environnement propice aux repas.

Une augmentation des heures consacrées à l'activité physique est nécessaire. Outre les cours offerts dans le cursus scolaire normal, les activités parascolaires sont un bon moyen d'inciter les jeunes à bouger. Les coupes dans le budget des activités parascolaires sportives vont à l'encontre de l'intention du Secrétariat de la jeunesse de favoriser la participation des jeunes à ce type d'activité. L'offre d'activités sportives doit être diversifiée afin de convenir aux goûts et aux horaires des jeunes, filles et garçons. Il faut assurer un financement adéquat, notamment dans les milieux défavorisés, afin de permettre un accès à coût nul ou très bas. De plus, des infrastructures ainsi que des équipements appropriés, sécuritaires et de qualité sont requis. L'éloignement des installations est un premier frein pour beaucoup de familles à faible revenu. Le coût de l'équipement sportif (par exemple l'équipement de hockey) ou celui des infrastructures de loisirs (comme les piscines municipales, les terrains de tennis) constituent d'autres obstacles.

La santé mentale

L'adolescence est une période pendant laquelle les jeunes vivent plusieurs changements significatifs. Certains d'entre eux ont de la difficulté à vivre à ces changements et développent des problèmes de santé mentale. Nous devons lutter contre la stigmatisation des personnes souffrant de maladies mentales. Pour ce faire, le gouvernement doit mener des campagnes contre la méconnaissance et les préjugés, car ceux-ci engendrent des comportements discriminatoires tels qu'ignorer, isoler ou marginaliser les personnes touchées par ces maladies. De telles campagnes devraient, en outre, démontrer que de nombreuses personnes ayant des problèmes de santé mentale se sont bien intégrées, par exemple en occupant un emploi.

De plus, il faut garantir l'accès à des soins de santé et de services sociaux adaptés à la situation des jeunes. Les coupes des dernières années ont eu des conséquences graves sur les services psychosociaux et les services de réadaptation offerts aux jeunes confrontés à toutes sortes d'obstacles à leur développement, dont la pauvreté, la violence ou les problèmes de santé mentale.

Les comportements à risque

Le volet sur les comportements à risque relance le débat sur la réintégration du cours de formation personnelle et sociale (FPS) qui avait pour but de sensibiliser les jeunes à diverses questions touchant la santé, la sexualité, les relations interpersonnelles et la vie en société. Depuis l'abolition de ce cours il y a plus de dix ans, les sujets touchant la sexualité sont intégrés aux cours du cursus scolaire usuel

⁴ ÉQUITERRE, *De la ferme à la cafétéria : guide d'implantation pour mettre l'alimentation responsable au menu*, 2010, p. 7.

de manière inégale par des enseignants peu outillés pour les aborder. Dix ans plus tard, force est de constater que les résultats attendus de ce modèle ne sont pas au rendez-vous. D'ailleurs, un projet pilote sur l'éducation à la sexualité débutera en septembre 2015 dans le cadre duquel sera offert un programme bien mince et insuffisant de 5 à 15 heures d'éducation sexuelle par année. Il faut souligner que, selon les données récentes de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), le nombre de cas d'infections sexuellement transmissibles augmente. De plus, plus du tiers des jeunes âgés de 15 à 29 ans et actifs sexuellement n'ont jamais utilisé de préservatifs au cours des 12 derniers mois⁵.

La présence massive de pornographie et la facilité avec laquelle on peut y avoir accès bouleverse les mœurs et les comportements. Il est urgent de nous questionner sur le type d'éducation sexuelle devant être offert au Québec. Pour ce faire, il faut créer un lieu destiné à la réflexion et à la discussion sur la sexualité et les relations interpersonnelles où il serait possible d'aborder des thèmes tels que l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la contraception, la notion de consentement, l'hypersexualisation des jeunes filles, le sextage, l'exploitation sexuelle et les stéréotypes. De plus, on pourrait aborder, dans le cadre de l'éducation sexuelle, des questions comme la drogue et l'alcool, les relations amicales et amoureuses harmonieuses et les rapports égalitaires.

Il est temps de réintroduire dans le cursus scolaire des cours sur la sexualité dont le contenu aura été renouvelé. Il s'agit d'un sujet universel qui touche tous les jeunes, peu importe leur religion ou leur culture. Les différences religieuses et culturelles représentent cependant un défi pour les enseignants, car ils devront livrer un contenu difficile en tenant compte des sensibilités individuelles.

L'intimidation

Le projet de Politique mentionne que la lutte contre l'intimidation, qui a fait l'objet d'une consultation en octobre 2014, est une priorité du gouvernement et que celui-ci entend élaborer un « plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation ». Des éléments de ce plan d'action concernant la jeunesse devront être intégrés à la future Politique. La CSN, qui a soumis un mémoire lors de la consultation sur l'intimidation, estime que la possibilité d'évoluer dans un environnement sain, sécuritaire et exempt de violence permettant le plein épanouissement de l'individu est une des conditions essentielles à la réussite scolaire et que le gouvernement a la responsabilité d'offrir un tel environnement aux jeunes⁶. Les compressions budgétaires imposées à répétition, comme cela a encore été le cas récemment dans le réseau de l'éducation, ont forcé les commissions scolaires à sabrer les sommes consacrées à la lutte contre l'intimidation. Pour nous, la volonté du gouvernement d'endiguer l'intimidation à l'école doit se traduire par un investissement et des solutions à des problèmes tels que l'encombrement des salles de classe et leur délabrement, le manque de soutien psychologique pour les élèves, la surcharge de travail du personnel, le manque de formation sur les questions du harcèlement.

⁵ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Regard statistique sur la jeunesse – État et évolution de la situation des Québécois âgés de 15 à 29 ans de 1996 à 2012*, 2014, p. 103.

⁶ CSN, Mémoire présenté au ministère de la Famille, *La consultation publique sur la lutte contre l'intimidation*, 28 novembre 2014, p. 5.

Axe 2 : Un milieu favorable à la persévérance et à la réussite scolaires

Le deuxième axe d'intervention présenté dans le projet de Politique porte sur les cinq éléments suivants : la persévérance aux études; les activités parascolaires; l'orientation scolaire et professionnelle; les formations professionnelles et techniques; et l'accessibilité aux études supérieures.

En matière de persévérance scolaire, le gouvernement a pour objectif d'atteindre un taux de diplomation ou de qualification de 80 % chez les jeunes de moins de 20 ans et ses interventions se concentrent sur la lutte contre décrochage, particulièrement au secondaire. Le gouvernement propose de favoriser la persévérance scolaire en augmentant la participation aux activités parascolaires. Pour ce faire, il faciliterait l'accès à ces activités en limitant leur coût et en les diversifiant, notamment en offrant des activités visant à l'amélioration des compétences. Le gouvernement souhaite également améliorer les services d'orientation scolaire et professionnelle offerts aux jeunes. Il cherche à revaloriser les filières professionnelles et techniques.

Dans son projet de Politique, le gouvernement mentionne que « bien plus qu'un lieu de développement de compétences et de transmission de connaissances, l'école est aussi un lieu de socialisation, de transmission de valeurs et de modes de vie ». Il ajoute également que « l'école leur permet de développer un ensemble d'habiletés et d'attitudes pour mieux comprendre le monde qui les entoure et les prépare à y jouer activement leurs rôles de citoyen et de travailleur⁷ ». Il nous apparaît important que ce soit là le modèle éducatif qui soit promu par le gouvernement. Or, au cours des récentes années, notamment dans son discours sur ses priorités, le gouvernement préconise plutôt le modèle de l'adéquation de la formation aux besoins du marché de l'emploi.

De plus, le gouvernement souhaite fournir un milieu favorable à la persévérance et à la réussite scolaires. Pourtant, les récentes mesures d'austérité ne peuvent que faire obstacle à cet objectif. Pensons, par exemple, aux effets qu'auront les coupes de personnel professionnel et de soutien dans les écoles sur la réussite des élèves ou à ceux qu'aura la réduction des budgets des commissions scolaires sur l'offre d'activités parascolaires.

La lutte contre le décrochage et le soutien à la persévérance scolaire

La CSN est convaincue de l'importance de déployer des efforts substantiels pour lutter contre le décrochage scolaire et pour encourager les jeunes à poursuivre leurs études et leur formation.

Nous pensons qu'il est important de mieux définir ce qu'est la persévérance scolaire. Le projet de Politique mise beaucoup sur l'obtention d'un premier diplôme; pourtant le diplôme d'études secondaires (DES) n'a pas comme objectif de préparer les jeunes au marché du travail, mais plutôt de leur donner une formation générale. Ce diplôme est aussi un tremplin vers d'autres diplômes menant à une carrière professionnelle. C'est pourquoi nous croyons que la persévérance scolaire doit être vue sous l'angle de l'ensemble du cheminement scolaire des jeunes et, par conséquent, inclure l'enseignement postsecondaire.

Le projet de Politique mentionne particulièrement les garçons ainsi que les jeunes provenant de milieux défavorisés, mais la future Politique doit aussi comporter des mesures pour aider les filles qui

⁷ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Politique québécoise de la jeunesse, *Ensemble pour les générations futures*, 2015, p. 29.

quittent l'école prématurément ou qui risquent de décrocher, par exemple celles dont le retour à l'école est compromis par leurs responsabilités familiales. D'autres groupes de jeunes susceptibles de décrocher requièrent un encadrement adapté, notamment les élèves ayant des difficultés d'apprentissage ou des problèmes de santé mentale ainsi que les jeunes immigrants ne maîtrisant pas le français.

Il est important que le gouvernement renforce la Stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaires intitulée *Tous ensemble pour la réussite scolaire, L'école, j'y tiens!* (2009). Il doit aussi continuer de mettre en œuvre la Stratégie d'intervention *Agir autrement* (2002) qui a pour objectif de contrer les écarts de réussite scolaire entre les milieux défavorisés et les milieux plus favorisés. Au-delà des actions menées dans les écoles, il faut également que le gouvernement mette en place des mesures concrètes pour réduire la pauvreté. Les recherches le démontrent : le milieu socioéconomique est le facteur déterminant du taux de décrochage.

Nous estimons que le gouvernement du Québec doit faire de l'éducation une véritable priorité nationale et qu'il doit prendre tous les moyens pour la valoriser. À cet effet, une vaste campagne d'information visant les citoyens de tous les milieux socioéconomiques devrait être lancée, afin de les sensibiliser à l'importance de l'éducation et, en particulier, de l'éducation publique.

Tous les acteurs sociaux doivent être mobilisés. Les entreprises ont également une responsabilité particulière à cet égard. Elles doivent mettre en place des moyens facilitant l'obtention d'un premier diplôme pour leurs employés. Pour ce faire, elles peuvent s'inspirer des succès passés, comme la mobilisation régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean dans le cadre de laquelle les employeurs ont contribué au combat collectif contre le décrochage scolaire.

Une spécificité du Québec est que de nombreux jeunes en cours d'études occupent un emploi; pour près de la moitié, il s'agit d'un emploi à temps plein⁸. Dans ce contexte, il est important de mettre en place une politique et des mesures favorisant la conciliation famille-travail-études. Par exemple, les employeurs devraient être tenus d'informer leurs employés de leur horaire au moins une semaine à l'avance. De même, le gouvernement doit sensibiliser les employeurs au problème du décrochage scolaire et à ses conséquences. Il doit aussi les encourager à mettre en œuvre des actions concrètes comme limiter le nombre d'heures travaillées pour les jeunes étudiantes et étudiants, leur permettre de ne pas travailler durant les périodes d'examen et faciliter l'obtention de leur diplôme lorsqu'ils sont embauchés sans avoir terminé leurs études, etc.

L'école doit devenir un milieu de vie plus complet et plus stimulant pour les jeunes. Un des moyens privilégiés par le gouvernement est le développement et l'accès à des activités parascolaires. Ces activités doivent être gratuites. Il faut que l'offre soit diversifiée et réponde aux goûts et aux aspirations des jeunes (activités sportives, culinaires, artistiques, scientifiques et culturelles). Certaines activités pourraient être proposées le midi, facilitant ainsi l'accès aux jeunes ayant des contraintes de temps.

L'orientation scolaire et professionnelle

Les coupes budgétaires ont eu des répercussions importantes sur le nombre de conseillers en orientation dans les écoles et, par le fait même, sur l'offre de services d'aide aux jeunes concernant leur avenir.

⁸ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Les jeunes et le marché du travail au Québec*, 2013.

Très tôt dans leur cheminement scolaire, les jeunes doivent faire un choix d'étude et de carrière. Il s'agit d'une décision très importante pour leur avenir qui entraîne souvent un stress majeur; ils vivent cette situation comme s'ils avaient une épée de Damoclès au-dessus de la tête. Dans un marché vaste et en constante évolution, le manque d'information amène certains jeunes à choisir des filières prestigieuses, mais offrant moins de débouchés. De plus, le document de consultation met en évidence qu'« [...] un jeune décrocheur sur deux mentionne le manque de motivation dans son programme d'étude ou l'absence d'objectif de carrière comme motif d'abandon⁹ ». Il est donc essentiel que les jeunes bénéficient d'un encadrement personnalisé durant cette phase de transition.

Par ailleurs, il faut développer le goût des jeunes filles pour les sciences et la technologie et les encourager à prendre d'assaut les métiers non traditionnels; à cet égard les concours *Chapeau, les filles* et *Excellence Science* doivent être maintenus.

La formation technique et professionnelle

Les programmes du réseau québécois de l'éducation sont nombreux et certains d'entre eux proposent une formule avec stage. Il existe une grande diversité de stages, qui vont de la simple visite d'entreprise aux stages d'apprentissage pouvant durer plusieurs mois. Il est important que les stages demeurent complémentaires à la formation scolaire et ne s'y substituent pas. La supervision ainsi que la durée doivent être suffisantes, afin de garantir l'acquisition de nouvelles compétences. Le travail d'encadrement des stagiaires par les travailleurs et les enseignants doit être reconnu dans leur charge de travail. Le stagiaire ne doit pas se substituer à un employé ou constituer de la main-d'œuvre à bas prix. Il est parfois difficile de trouver des employeurs acceptant de s'impliquer dans une démarche de stage, avec les contraintes que cela implique, dont l'obligation de supervision. De plus, certains syndicats peuvent être récalcitrants à l'égard d'une telle démarche, notamment en raison du contexte économique ou du refus de l'employeur de convenir avec le syndicat des conditions de réussite de l'intégration de stagiaires. En effet, dans un contexte de mise à pied ou de baisse d'effectif, il peut s'avérer difficile d'intégrer des stagiaires. Il est donc important de travailler à changer la culture des milieux de travail.

Certains programmes professionnels et techniques sont abandonnés, faute d'inscriptions, alors que le secteur est porteur avec des emplois disponibles. La mise en place de stratégies visant à augmenter leur attractivité est donc essentielle. De plus, de meilleurs services d'orientation offerts aux étudiants et aux jeunes planifiant un retour aux études sont primordiaux et pourraient favoriser l'achalandage des réseaux professionnels et techniques.

Enfin, les entreprises ont une responsabilité directe quant à l'attrait qu'exerce leur secteur d'activité. Elles doivent améliorer leurs conditions de travail et rendre les salaires plus compétitifs.

L'accès aux études supérieures

La création d'un réseau collégial qui dessert les différentes régions du Québec et le développement des constituantes de l'Université du Québec ont indéniablement permis une meilleure accessibilité géographique. La gratuité dans les cégeps, le gel des droits de scolarité à l'université durant plusieurs années ainsi que la bonification de l'aide financière aux étudiants ont également contribué à la démocratisation de l'accès aux études supérieures.

⁹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Politique québécoise de la jeunesse, *Ensemble pour les générations futures*, 2015, p. 32.

Malgré une hausse magistrale de la fréquentation dans les institutions d'enseignement supérieur et de la diplomation, on observe que les jeunes issus de milieux moins favorisés sont encore proportionnellement moins présents dans ces institutions. Par ailleurs, depuis quelques années, le niveau d'endettement des étudiants est en hausse. Il importe donc que le gouvernement favorise l'accès aux études supérieures, notamment en instaurant la gratuité scolaire de tous les ordres d'enseignement et en assurant une offre de formation collégiale diversifiée dans toutes les régions du Québec.

De plus, nous tenons à mentionner que l'accès aux études supérieures se prépare dès la petite enfance et se poursuit tout au long de l'âge adulte. Le gouvernement doit donc intensifier la lutte contre la pauvreté et mettre en place des mesures de redistribution de la richesse ou, à tout le moins, préserver celles qui existent. Il est nécessaire de maintenir l'offre de services de garde éducatifs de qualité dans les centres de la petite enfance (CPE), en milieu familial subventionné ainsi que dans les écoles et de tenter de joindre les enfants des milieux défavorisés. Le gouvernement doit, en outre, allouer plus de ressources professionnelles et financières au soutien des élèves ayant des besoins particuliers et favoriser leur intégration. Il faut poursuivre la lutte contre décrochage scolaire en mettant en place des actions dans les écoles et en s'attaquant aux facteurs socioéconomiques qui font obstacle à la réussite scolaire. Enfin, il faut revoir l'offre et le financement de la formation continue afin de répondre adéquatement à la demande, de permettre une fréquentation à temps partiel et de donner accès à des programmes préuniversitaires.

Axe 3 : Des jeunes prêts pour le travail, une économie prête à les accueillir

Le troisième axe d'intervention présenté dans le projet de Politique porte sur les cinq éléments suivants : l'employabilité des jeunes ni en emploi ni aux études et des jeunes en difficulté; un traitement équitable au travail entre les générations; la culture et la relève entrepreneuriales, notamment pour les entreprises familiales; les initiatives pour favoriser la conciliation du travail avec les autres sphères de la vie; et la mobilité interrégionale, pancanadienne et internationale.

Comme l'indique le projet de Politique, le gouvernement veut intervenir sur l'employabilité des jeunes. Pour se faire, il a décidé de renouveler l'entente avec les carrefours jeunesse-emploi (CJE). Ceux-ci offrent divers services d'aide à la mobilité sociale et à l'emploi aux jeunes prestataires de l'aide financière de l'État. Le projet met par ailleurs en évidence les problèmes d'iniquité intergénérationnelle et souligne le besoin de suivre l'évolution de ces phénomènes. Le gouvernement souhaite appuyer les jeunes entrepreneurs au Québec en poursuivant les efforts consentis dans le cadre de la mise en œuvre de la dernière Stratégie d'action jeunesse. Quant à la conciliation famille-travail-études, il prévoit informer les entreprises sur les bonnes pratiques existantes.

Plus tôt cette année, le gouvernement a redéfini la méthode de financement des carrefours jeunesse-emploi pour désormais procéder par offres de service, ce qui a pour effet de modifier leur mission en limitant l'accès aux jeunes prestataires de l'aide financière de dernier recours et de l'assurance-emploi. Ce changement peut entraîner l'exclusion de certains jeunes des services offerts par les CJE. Nous déplorons ce choix dicté, lui aussi, par l'obsession de l'équilibre budgétaire. Le projet de Politique souligne que le Secrétariat à la jeunesse compte compléter l'offre de service destinée aux jeunes qui ne sont pas prestataires des aides publiques par l'entremise des carrefours jeunesse-emploi. Pour la CSN, l'ensemble des jeunes doit avoir accès aux divers services offerts par les carrefours jeunesse-emploi.

Cet axe d'intervention se situe au centre des priorités de la CSN, et ce, depuis plusieurs années. Nous avons travaillé, plus particulièrement avec notre comité national des jeunes, sur les clauses de disparités de traitement, la précarité et le travail atypique chez les jeunes et la conciliation famille-travail-études. De plus, en tant que partenaire de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), la CSN contribue aux réflexions portant sur l'éducation des adultes, la formation professionnelle et la formation continue de la main-d'œuvre.

La formation continue

La formation continue pour tous est un enjeu important négligé dans le projet de Politique. Pourtant, il est rare aujourd'hui que l'on mène toute sa carrière dans une seule entreprise, ou même, que l'on exerce qu'un seul métier tout au long de sa vie. Dans ce contexte, la formation continue est nécessaire. Les jeunes doivent posséder une base solide de connaissances générales et de compétences leur permettant de s'adapter aux divers changements du marché du travail, notamment l'avancement des nouvelles technologies. De plus, plusieurs recherches mettent en évidence le problème de l'iniquité quant à l'accès à la formation des adultes. Les Québécoises et les Québécois ayant fait des études universitaires sont quatre fois plus susceptibles de suivre une telle formation que ceux qui n'ont pas terminé leurs études secondaires¹⁰.

Les entreprises et les réseaux de l'éducation doivent trouver des moyens d'offrir des formations professionnelles et techniques. Rappelons que l'entreprise est aussi un lieu d'apprentissage. Afin de favoriser la mobilité des personnes, il est urgent de mettre en place un système efficace de reconnaissance officielle des acquis et des compétences en emploi.

La Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue adoptée en 2002 traitait notamment de ces enjeux. Elle était assortie d'un plan d'action interministériel dont la mise en œuvre, de 2002 à 2007, a produit des résultats concrets. Nous croyons opportun que le gouvernement établisse, avec la participation de tous les acteurs concernés (ministères, partenaires du marché du travail, etc.), un deuxième plan d'action.

La reconnaissance des acquis des jeunes issus de l'immigration est insuffisante. Ils sont les plus nombreux à subir la déqualification professionnelle, c'est-à-dire à occuper un emploi requérant un niveau de formation inférieur au leur. Cette situation, qui doit être corrigée, a des effets négatifs directs non seulement sur les individus, mais aussi sur la société en ce qui a trait à la main-d'œuvre qualifiée et au transfert de connaissances.

Un traitement équitable au travail entre les générations

Le renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse nous offre l'occasion de remettre à l'ordre du jour la question des clauses de disparité de traitement ainsi que la prolifération des statuts d'emplois atypiques et précaires. Ces deux phénomènes entraînent une forme de discrimination envers les jeunes.

La question de l'équité intergénérationnelle en emploi est un incontournable pour la jeunesse. Elle a fait l'objet d'une étude, à laquelle la CSN a participé, publiée dans le document *Pour en finir avec les clauses de disparité de traitement – À travail égal, salaire égal*¹¹. Nous reprenons ci-dessous quelques éléments de réflexions et recommandations formulés dans cette analyse.

¹⁰ Paul BÉLANGER, Pierre DORAY, Anne MOTTE, et Anik LABONTÉ, *La participation à la formation des adultes : contextes québécois et international*, publié en collaboration avec le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, 2004, p. 14.

¹¹ Mémoire présenté dans le cadre de la consultation Destination 2030, tenue en 2013, voir : <http://ftq.qc.ca/wp-content/uploads/ftqimport/8977.pdf>

Les clauses de disparité de traitement, communément appelées « clauses orphelins » ou « rémunération à double palier », sont interdites depuis 1999 par la Loi sur les normes du travail (LNT), car elles induisent une discrimination en fonction de l'âge. La LNT interdit les clauses qui, sur la base de la date d'embauche, impliquent « une condition de travail moins avantageuse que celle accordée à d'autres salariés qui effectuent les mêmes tâches dans le même établissement ». Cela s'applique notamment au salaire qui comprend, en plus du salaire horaire, les « avantages ayant une valeur pécuniaire due pour le travail ou les services d'un salarié » (LNT, article 1.9). Pourtant, nous constatons une prolifération de clauses de disparité de traitement dans les régimes de retraite et d'assurances collectives qui sont deux formes importantes de revenus, mais qui ne sont pas explicitement nommées dans la définition du salaire de la LNT¹². Le gouvernement doit rapidement enrayer cette tendance en interdisant ces clauses, et ce, sans ambiguïtés quant aux régimes complémentaires de retraite et aux régimes d'assurances collectives.

Nous observons également une augmentation des inégalités de revenus entre les générations. Nous nous préoccuons de la précarité du travail des jeunes qu'entraîne l'augmentation de l'emploi atypique (emplois à temps partiel, contractuels, temporaires, sur appel, intérimaires) et des conséquences que cela aura sur la société. Comme le note Yannick Noiseux¹³ :

Ainsi, malgré l'inclusion, depuis 1985, de l'âge comme facteur protégeant contre la discrimination dans la Charte canadienne des droits et libertés (qui entraînera, l'année suivante, l'abolition de taux de salaire minimum différencié pour les moins de 18 ans), malgré l'intégration, depuis 1999, de dispositions visant l'abolition des clauses de disparité de traitement en fonction de la date d'embauche (les clauses « orphelin ») dans la Loi sur les normes du travail, l'analyse révèle non seulement la persistance, mais aussi la recrudescence des inégalités touchant les jeunes travailleurs. C'est en ce sens que nous évoquons une nouvelle hiérarchisation du système de l'emploi fondée sur des mécanismes d'exploitation des jeunes dans un contexte où, historiquement, ces derniers avaient réussi à faire certains gains.

Sur le plan des conditions d'emploi, le salaire horaire des jeunes travailleurs à temps plein est un indicateur important. Statistique Canada nous indique que « de façon générale, les jeunes travailleurs à temps plein avaient un salaire réel moins élevé en 2012 qu'en 1981¹⁴ ».

D'autres conditions d'emploi influencent le bien-être économique des jeunes. Parmi celles-ci, on retrouve notamment la possibilité de participer à un régime de retraite, l'appartenance à un syndicat, le travail à temps partiel involontaire. L'analyse menée par Statistique Canada démontre que le taux de couverture par un régime de retraite chez les jeunes hommes est passé de 54 % en 1984 à 44 % en 2010. Le taux de couverture est demeuré stable à 47 % chez les jeunes femmes.

Le gouvernement doit être un acteur de premier plan dans le processus de réduction des iniquités. Il doit notamment stimuler la création d'emplois qualifiés qui répondent aux aspirations des jeunes et s'attaquer aux disparités de conditions de travail fondées sur le statut d'emploi, comme le recommande le rapport Bernier (2003). Les jeunes sont en effet surreprésentés dans les emplois

¹² Les constats dégagés proviennent de la section trois du mémoire *Pour en finir avec les clauses de disparité de traitement à travail égal, salaire égal*, voir : <http://ftq.qc.ca/wp-content/uploads/ftqimport/8977.pdf>

¹³ Yannick NOISEUX, *Le travail atypique au Québec : les jeunes au cœur de la dynamique de précarisation par la centrifugation de l'emploi*, Revue multidisciplinaire sur l'emploi, le syndicalisme et le travail, vol. 7, n° 1, 2012, p. 28-54, voir : <http://www.erudit.org/revue/remest/2012/v7/n1/1012695ar.pdf>

¹⁴ Diane GALARNEAU, René MORISSETTE et Jeannine USALCAS, *La situation des jeunes a-t-elle changé au Canada?*, Statistique Canada, 2013, voir : <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-006-x/2013001/article/11847-fra.htm#a6>

précaires. Le gouvernement doit en outre revoir le Code du travail pour l'adapter aux nouvelles réalités du travail et permettre la syndicalisation d'un plus grand nombre de travailleurs et de travailleuses. Par ailleurs, l'école devrait former les jeunes sur leurs droits au travail et introduire des notions de syndicalisme dans le cursus scolaire.

Les initiatives pour favoriser la conciliation du travail avec les autres sphères de la vie

Plusieurs changements s'opèrent depuis quelques décennies sur le marché du travail et dans les dynamiques familiales. Par exemple, on observe une augmentation du taux d'activité des femmes ainsi qu'une hausse du nombre de familles monoparentales et recomposées. Cela pose de nouveaux défis en ce qui a trait à la conciliation du travail avec les autres sphères de la vie.

En 2014, la CSN a mené une analyse sur l'organisation du travail dans ses syndicats affiliés qui lui a permis de constater qu'il n'existe que très peu de mesures entourant la conciliation famille-travail-études dans les conventions collectives. Nous croyons pertinent, comme on le mentionne dans le document de consultation, de diffuser les meilleures pratiques d'affaires en la matière. Toutefois, il faut faire plus. Le Québec doit se doter de mesures visant à assouplir certaines contraintes ou exigences du monde du travail. La CSN fait partie de la Coalition en conciliation famille-travail-études qui réclame l'adoption d'une loi-cadre à ce chapitre. Cette loi-cadre devrait obliger tous les milieux de travail et les établissements d'enseignement à réaliser une démarche assurant la prise en compte des besoins en cette matière. Des modifications devraient être apportées à la Loi sur les normes du travail. Les mesures de conciliation pourraient viser la réduction du temps de travail, des congés pour des obligations familiales, l'affichage des horaires de travail au moins une semaine à l'avance, le droit de refuser de faire des heures supplémentaires et d'autres types de mesures comme l'adoption d'une loi-cadre sur la conciliation famille-travail-études et un accès facilité aux services de garde éducatifs. Le gouvernement devrait bonifier l'offre de services de garde éducatifs accessibles financièrement dans les CPE et le milieu familial régi. Il devrait aussi assurer la gratuité des services de garde éducatifs dans les CPE et dans les services de garde en milieu familial à toutes les familles à faible revenu afin que tous les enfants soient en mesure de fréquenter un service de garde de qualité.

Axe 4 : Une citoyenneté active et plurielle

Le quatrième axe d'intervention présenté dans le projet de Politique porte sur les quatre éléments suivants : la participation citoyenne des jeunes, l'engagement bénévole et la participation à la vie culturelle; l'accès des jeunes aux lieux décisionnels; le dialogue et l'entraide entre les générations; et les comportements écoresponsables et l'écocitoyenneté.

Le gouvernement dit vouloir créer l'habitude de l'engagement citoyen. Il souhaite augmenter la présence des jeunes dans les diverses instances et dispenser la formation nécessaire afin qu'ils jouent au mieux leur rôle. Il est également question des enjeux environnementaux, notamment les changements climatiques et l'agriculture responsable. À ce titre, le gouvernement cherche à modifier les comportements des jeunes par de meilleures pratiques écoresponsables.

Le projet de Politique traite du dialogue et de l'entraide entre les générations. Le gouvernement soutient avoir réalisé plusieurs actions en matière de finances publiques afin d'assurer une meilleure équité intergénérationnelle. La CSN ne partage pas la vision du gouvernement puisque, pour atteindre cette équité, il faudrait donner aux jeunes les mêmes possibilités, par un accès à des services publics de qualité.

Les services de garde, la santé et les services sociaux, l'éducation et la culture sont autant de facteurs qui favorisent l'égalité des chances. Il y a quelque chose d'aberrant à l'idée de verser des sommes importantes dans le Fonds des générations et de constater du même souffle que ces versements compromettent la capacité de l'État à fournir les services publics et les programmes sociaux dont les jeunes générations bénéficient immédiatement¹⁵.

L'équilibre budgétaire doit être retrouvé, mais pas au prix de la déconstruction de l'État social et de compressions budgétaires à répétition. Il faut plutôt augmenter les revenus de l'État québécois grâce à des politiques fiscales qui stimulent une croissance économique durable.

La participation électorale des jeunes

Le poids relatif des jeunes dans la population est en constante diminution. Ils sont également moins nombreux à voter. Ces deux facteurs créent un déficit démocratique dans l'ensemble de la société. Il est donc primordial de relancer une participation active et durable des jeunes dans le processus électoral afin d'augmenter et d'équilibrer leur représentativité. Il faut également permettre la participation active des jeunes dans leur communauté.

Les jeunes électeurs ont toujours voté dans une proportion moindre que les électeurs plus âgés. Toutefois, depuis les années 1980, on observe une diminution significative et constante de la participation électorale de cette tranche d'électeurs¹⁶. Seulement 34 % des jeunes Canadiens ont exercé leur droit de vote en 2008 alors que cette proportion était de plus de 70 % à la fin des années 1960. La situation du Québec ne fait pas exception. Le Directeur général des élections du Québec note qu'il faut continuer les efforts d'éducation des jeunes, car ceux-ci votent moins que les cohortes précédentes. Les raisons principales invoquées par les jeunes pour expliquer leur abstention ont trait à tout ce qui entoure le cynisme ainsi qu'à la nature des institutions démocratiques. Certains jeunes ont l'impression que leur vote ne compte pas. D'autres critiquent le système démocratique représentatif et le mode de scrutin.

Pour revaloriser l'importance du vote et des instances politiques, il faut non seulement favoriser l'éducation civique, mais aussi renouveler le fonctionnement du système politique. L'instauration d'un nouveau mode de scrutin comptant une part de représentation proportionnelle permettrait aux citoyennes et aux citoyens de valoriser leur vote. Le débat devrait être également relancé sur le vote obligatoire, une formule qui existe dans une trentaine de pays. Enfin, il semble important de faciliter le vote en installant des bureaux de scrutin dans les établissements scolaires postsecondaires.

L'accès des jeunes aux lieux décisionnels

La CSN croit fermement à l'importance de la présence des jeunes dans les lieux décisionnels. C'est pourquoi, comme nous l'avons mentionné dans l'avant-propos, elle s'est dotée en 1985 d'un comité national des jeunes qui a pour but principal de conseiller la CSN et ses organisations affiliées sur l'ensemble des questions pouvant toucher de près ou de loin les conditions de vie et de travail des jeunes, qu'ils soient syndiqués ou non. Ce comité mène des travaux et des actions sur divers sujets dont la démocratie syndicale, la place des jeunes dans les lieux de décision et d'influence, la syndicalisation des jeunes et la persévérance scolaire.

¹⁵ CSN, Mémoire présenté à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, *Plaidoyer pour la solidarité!*, 10 octobre 2014, p. 8, 10 et 14.

¹⁶ DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU CANADA, Une recherche exploratoire de l'Institut du Nouveau Monde, *La diminution de la participation électorale des jeunes Québécois*, 2012, p. 18.

Le taux d'occupation de postes clés (maire, haut fonctionnaire, élu à l'Assemblée nationale, etc.) par des jeunes reste marginal dans différents lieux décisionnels¹⁷. Dans ce contexte, et au regard des priorités du gouvernement et de celles énoncées dans le projet de Politique, la CSN s'interroge quant à l'arrêt récent du financement des forums jeunesse, lieux démocratiques favorisant la participation citoyenne des jeunes et leur permettant de faire entendre leur voix. Ils offriraient également la possibilité de mettre en place de projets par et pour les jeunes visant à favoriser leur participation citoyenne. C'est pourquoi la CSN croit qu'il est nécessaire de conserver des organisations dirigées par des jeunes et au service des jeunes dans toutes les régions du Québec. Ces organisations doivent disposer d'un financement gouvernemental et conserver les mandats de rôle-conseil en matière de jeunesse, concertation des organismes et initiatives régionales de participation citoyenne des jeunes; relève des administrateurs et participation des jeunes dans les lieux décisionnels, contribution aux initiatives de valorisation des régions. Il va sans dire que les forums jeunesse possèdent déjà l'expertise nécessaire pour accomplir le travail. De plus, d'autres rôles liés à la prochaine Politique québécoise de la jeunesse pourraient leur être attribués.

¹⁷ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Politique québécoise de la jeunesse, *Ensemble pour les générations futures*, 2015, p. 50.

Conclusion

Comme nous l'avons mentionné en introduction, la CSN est de façon générale d'accord avec les axes et les priorités d'interventions présentés dans le projet de Politique. Nous tenons toutefois à formuler quelques réserves et à recommander l'ajout de sujets sur lesquels nous croyons qu'il est important d'intervenir. L'équité intergénérationnelle en emploi (entre autres les clauses de disparités de traitement), l'accès aux études et la réussite scolaire, la précarité et le travail atypique chez les jeunes, la conciliation famille-travail-études ainsi que la représentativité des jeunes dans les diverses sphères décisionnelles sont parmi les sujets qui nous préoccupent. Nous avons à cet égard, recensé une liste de recommandations.

La CSN s'interroge quant aux suites qui seront données au présent processus de consultation. On peut lire au bas de la page 7 du projet de Politique qu'« (...) une stratégie d'action jeunesse découlera de la nouvelle Politique québécoise de la jeunesse ». Or, nous estimons qu'il est difficile de nous prononcer, surtout dans le contexte économique actuel, sur des axes d'intervention qui découlent des objectifs sans connaître les moyens qui seront mis en place. En conséquence, nous demandons que le gouvernement tienne une consultation sur la stratégie d'action de la nouvelle Politique et qu'il y associe la CSN et divers groupes de jeunes de la société civile.

La CSN estime également qu'une attention particulière doit être accordée à l'analyse des actions à entreprendre afin de ne pas amplifier les iniquités existant entre divers groupes de jeunes. Il importe également d'effectuer une analyse différenciée selon les sexes (ADS) pour mieux répondre aux besoins des femmes et des jeunes filles. Il faut aussi adapter les actions aux diverses réalités des jeunes, comme celles des jeunes immigrants, des jeunes ayant un handicap ou un problème de santé mentale ou des jeunes vivant dans les milieux défavorisés.

Recommandations

1. Que le gouvernement du Québec fasse de l'éducation une véritable priorité nationale et qu'il prenne tous les moyens pour la valoriser. Que le gouvernement lance à cet effet une vaste campagne d'information, visant les citoyens de tous les milieux socioéconomiques, afin de les sensibiliser à l'importance de l'éducation et en particulier de l'éducation publique.
2. Que le gouvernement favorise l'accès aux études supérieures, notamment en instaurant la gratuité scolaire dans tous les ordres d'enseignement et en assurant une offre de formation collégiale diversifiée dans toutes les régions du Québec.
3. Que le gouvernement du Québec s'assure que l'interdiction des « clauses orphelins » inscrite dans la Loi sur les normes du travail soit respectée.
4. Que l'Assemblée nationale modifie la Loi sur les normes du travail afin d'établir clairement l'interdiction des clauses de disparité de traitement en fonction de la date d'embauche dans les régimes complémentaires de retraite et dans les régimes d'assurances collectives.
5. Que le gouvernement légifère pour mettre fin aux disparités de traitement sur la base des statuts d'emploi.
6. Que le gouvernement adopte une loi-cadre sur la conciliation famille-travail-études.
7. Que le gouvernement favorise, par divers moyens, l'éducation civique.
8. Que le gouvernement instaure un nouveau mode de scrutin comptant une part de représentation proportionnelle qui permette aux citoyens de valoriser leur vote.
9. Que le gouvernement conserve dans toutes les régions du Québec les organisations dirigées par des jeunes et au service des jeunes que sont les forums jeunesse et qu'il leur accorde un financement adéquat.